

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ETAMPES



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 5 juin 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-8

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 11

Votants : 14

Objet : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) COMMUN ENTRE LA VILLE D'ÉTAMPES ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS RATTACHES : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET CAISSE DES ÉCOLES (CDE)

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gilles	BAYART	Représentant élu
M. Bésart	BLAKAJ	Représentant élu
M. Régis	DARRIBERE	Représentant élu
Mme Laura	HOURMAN	Représentante élue
M. Olivier	SIGMAN	Représentant élu
Mme Annie-Claude	MOZZANI	Représentante élue
Mme Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale du Sud-Essonne
M. Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M. Laurent	GUIGNARD	Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON
Mme Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion
M. Bruno	HACQUIN	Membre participant à des actions sociales contre l'isolement des séniors

ETAIENT ABSENTES REPRESENTÉES : Mme Catherine RONSIN représentée par Mme Annie Claude MOZZANI, Mme Irène DOSNE représentée par M. Gilles BAYART, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIENT ABSENTES : Mme Sylvaine LE STRAT, Mme Géraldine PATARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil d'Administration

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 251-5 et L251-7, R211-29 à 31,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) concernant l'organisation des élections professionnelles des instances représentatives du personnel de la fonction publique territoriale du 28 avril 2026,

Vu l'avis du CST réuni le 2 juin 2026 ;

Considérant que l'effectif global des agents relevant du CST est de 606 agents au 31 janvier 2026 et dont le détail est le suivant :

- 523 agents à la commune, dont 330 femmes et 193 hommes,
- 74 agents au CCAS, dont 67 femmes et 7 hommes,
- 9 agents à la CDE, dont 8 femmes et 1 homme.

Considérant que ces effectifs permettent la création d'un CST commun,

Considérant l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la Commune d'Étampes, son CCAS et sa CDE,

Considérant que la consultation des organisations syndicales ayant constitué une section au sein de la collectivité est intervenue le 11 mai 2026 soit au moins 6 mois avant la date du scrutin arrêtée au 10 décembre 2026,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, les organisations syndicales se sont prononcées favorables à la constitution d'un CST commun à la Ville, le CCAS et la CDE,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- Approuve la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Ville d'Étampes, du CCAS et de la CDE,
- Autorise de placer ce Comité Social Territorial (CST) auprès de la commune d'Étampes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

**Le Président
Gilles BAYART**

